

Le 2 février 2015.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 2 février 2015, à 19h45, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, Lise Nolette, Nancy Delisle, conseillères
Messieurs Pascal Paquette, Guy Hudon, Jean-Luc Lavigne, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame France Mc Sween

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Mme France Mc Sween ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

Les élus ayant tous reçu une copie du dernier procès-verbal préalablement à la tenue de la présente, on en dispense la lecture et on passe à son adoption.

Nous avons reçu :	taxes	3 597,78 \$	sablère	913,14
	Loc. salle	300,00	remb. circ.	137,75
	Internet	798,00	photocopies	14,95
	Livre cent.	25,00	mutation	1 028,00

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense et le paiement des factures suivantes, à partir de la liste déposée par la secrétaire :

MRC Arthabaska	1 ^{er} versement quote-part	11 313,00 \$
Forfait Francis Grimard	final entr. chemins privés	6 967,49
....	final entr. cour garages	459,90
Chem Action	matériel usine	611,67
Produits d'Affaires NEBS	carte de grand livre (250)	600,15
....	chèques (2000) reçus (2000)	2 423,92
Buropro Citation	papeterie	118,09
FQM	abonnement recueil règ. mun.	220,50
Coop. Bois-Francs	diesel	1 740,24
Hydro Québec	garage	144,63
....	caserne	59,43
....	terrain jeux	558,90
....	terrain village	33,55
....	c.c.	1 379,47
....	usine	1 075,83
Rogers		59,52
Biblio. Centre-du-Québec	cotisation 2015	2 916,58
Christiane Leblanc		1 770,36
Rec. Gén. can.		1 286,21
Mario St-Cyr	loc. mach. janvier	500,00
....	all. dép.	300,00
....	km	221,25
Gilles Leblanc	c.c. janv.	100,00
Médias Transcontinental	avis amendement urbanisme	1 138,23
Régie inter sanitaire des Hameaux		1 968,33
Télébec	usine	179,60
Coop. Bois-Francs	garage	527,33
....	caserne	171,74
....	diesel	1 419,71
René Poisson	camion d'hiver	74,58
Excavation Marquis Tardif	177,06
Garage Taschereau	381,72

Coop. Ham-Nord		11,45
MRC Arthabaska	confection comptes taxes	957,52
Services EXP	demande autorisation min. env. garage	2 299,50
Frédéric Metthé	store salle pool	43,78
ADMQ	cours web	158,67
Techni Consultant	étude dossier eau et amiante	244,32
Bourassa Maillé	balance avis 2 ^e appel d'offre	546,13
RC Novation	surveillance et fact. janv.	465,65
André Langlois	aide ch. hiver	22,50
Remb. loisirs Victo	1 inscription enfant	325,00
Hydro Québec	éclairage	203,31
Sogetel	c.c.	69,83
....	bureau	132,92
....	internet	557,63
Gesterra	vidange janvier	575,12
Petite caisse	courrier recommandé	11,50
Postes Canada	100 timbres	97,73
....	circulaires	124,00
Coop. Pré-Vert	matériel usine	15,15
Comité Récréatif NDH	papeterie kiosque amie enfants	11,80
Geneviève Boutin	km kiosque Boucherville + Drummond	237,60
Revenu Québec	impôt T4	279,02
	Total	<u>48 289,12 \$</u>

+ salaires des employés : 6166,40 \$

On demande des informations sur le prix à payer à l'heure pour les cours de pompiers, voir avec la régie. Aussi on parle des assurances des particuliers par rapport à la protection incendie et à la construction du nouveau garage.

Faisant suite à l'assemblée de consultation publique pour l'approbation des divers règlements d'urbanisme, qui s'est tenue de 19h00 à 19h30 :

Adoption du règlement d'amendement au plan d'urbanisme no 326 :

Sur proposition de Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette, le règlement intitulé «Règlement no 2015-365 amendant le plan d'urbanisme no 326 de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham», est adopté

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice générale et sec. très.

Adoption du règlement d'amendement au règlement de zonage no 327 :

Sur proposition de M. Pascal Paquette, appuyée par M. Guy Hudon, le règlement intitulé «Règlement no 2015-366 amendant le règlement de zonage no 327 de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham», est adopté, avec modifications.

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice générale et sec. très.

Adoption du règlement d'amendement au règlement de lotissement no 328 :

Sur proposition de Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne, le règlement intitulé «Règlement no 2015-367 amendant le règlement de lotissement no 328 de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham», est adopté.

France Mc Sween, maire
1

Christiane Leblanc, g.m.a. grade
Directrice générale et sec. très.

Adoption du règlement d'amendement au règlement de construction no 329 :

Sur proposition de Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette, le règlement intitulé «Règlement no 2015-368 amendant le règlement de construction no 329 de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham», est adopté.

France Mc Sween, maire
1

Christiane Leblanc, g.m.a. grade
Directrice générale et sec. très.

Adoption du règlement d'amendement au règlement de permis et certificats no 330 :

Sur proposition de M. Pascal Paquette, appuyé par M. Guy Hudon, le règlement intitulé «Règlement no 2015-369 amendant le règlement de permis et certificats no 330 de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham» est adopté.

France Mc Sween, maire
1

Christiane Leblanc, g.m.a. grade
Directrice générale et sec. très.

Nous avons le tableau final du coût maximal admissible pour la construction du garage/caserne et abri à sable, au montant total de 971 874,07 \$, incluant la partie construction, ingénierie, autorisations gouvernementales, imprévus et taxes nettes. Le tout en date du 26 janvier 2015, on attend la réponse du ministère avant d'octroyer le contrat et faire approuver le règlement d'emprunt.

01-02-15 LETTRE D'APPUI COMITÉ DÉVELOPPEMENT

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame de Ham appui le comité de développement de Notre-Dame-de-Ham, dans le cadre du projet *Bien s'entourer en ruralité!*, la municipalité confirmant l'importance du travail d'une chargée de projet pour le développement de son milieu dans le cadre de son plan d'action.

02-02-15 DÉPÔT DE PROJET À ARBRES CANADA

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la présentation par les chargées de projet, d'un projet à Arbres Canada au montant de 4 000 \$, pour l'aménagement du parc municipal et l'organisation d'un évènement floral. La contribution de la municipalité sera essentiellement une contribution en nature (prêt de local, impression, etc).

03-02-15 DÉPÔT DE PROJET À FONDATION TD DES AMIS DE L'ENVIRONNEMENT

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la présentation par les chargées de

projet, d'une demande de financement à la Fondation TD des amis de l'environnement, au montant de 3 200 \$, pour la plantation d'arbres sur terrain de jeux.

04-02-15 RÉOLUTION DE DÉLÉGATION

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déléguer Mme France Mc Sween, maire, dans le cadre d'une assignation à la cour des petites créances de Sherbrooke le 11 février 2015.

Vérification mécanique camion autopompe : envoyé l'avis à la Régie d'incendie des 3 Monts par courriel à Mme Thérèse Lemay, directrice générale.

05-02-15 VENTE CAMION CITERNE USAGÉ

Vente du camion citerne : nous avons eu une offre au montant de 7 000 \$ de la part de M. Dany Marcoux de l'Érablière Les Copains de St-Christophe d'Arthabaska. Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de vendre le camion citerne usagé, tel que vu et sans garantie, considérant que nous n'en avons plus l'utilité. On démontera les radios CB qui sont à l'intérieur.

06-02-15 TRANSFERT DES LICENCES

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que M. Guy Hudon et/ou M. Mario St-Cyr soit responsable pour aller faire le transfert des licences du camion citerne au bureau d'enregistrement au nom de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham.

5^e rencontre municipale de l'énergie, Victoriaville 9 et 10 avril 2015.

07-02-15 AVANCE DE FONDS PROJET ÉTÉ ÉTUDIANT

Considérant que le comité récréatif aimerait postuler au programme d'emploi d'été échange étudiant du YMCA ;

Considérant que cette personne ajouterait une ressource pour les jeunes du camp de jour, permettant des activités complémentaires ;

Considérant que le salaire de cet étudiant pour 6 semaines doit être avancé par le comité avant d'être remboursé par le YMCA ;

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire une avance de fonds au montant de 2 500 \$ au comité récréatif NDH pour cette activité en attendant le remboursement par

l'organisme.

Information est donnée que les pompiers volontaires peuvent maintenant profiter d'un programme d'aide pour leur formation.

08-02-15 DEMANDE D'INSTALLATION D'UN CONTENEUR DE RÉCUPÉRATION DE VÊTEMENTS

Pour faire suite à une demande du Centre d'entraide Contact de Warwick, il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le Centre à installer cet équipement, peut-être à côté du centre communautaire. Le Centre sera responsable de la collecte des vêtements.

Visite des nouveaux bureaux des avocats chez Monty, Sylvestre à Sherbrooke, le 20 février en après-midi.

Données de répartition de la dette de Gesterra, la fibre optique et le centre administratif, payable à même les quotes-parts à la MRC d'Arthabaska.

Plan de sécurité civile : informer la conseillère du ministère de la Sécurité publique que M. Guy Hudon, conseiller municipal, a pris la charge de travailler sur notre plan d'intervention et qu'on lui donnera des nouvelles quand cela sera prêt.

Les chargées de projet nous présentent le plan d'action municipale dans le cadre de

Municipalité amie des enfants : «*Droit devant pour et par les enfants*», afin de compléter notre demande d'accréditation.

09-02-15 ENVOI D'UNE LETTRE D'APPUI À LA CPTAQ

Attendu qu'une information erronée a été transmise à M. Réjean Langlois en avril 1994, au sujet de son droit acquis attaché à sa propriété du 118, rang 1 sud à Notre-Dame-de-Ham ;

Attendu que M. Langlois a perdu son droit acquis en décembre 1994 parce qu'il n'a pas rebâti son immeuble à ce moment ;

Attendu que ce terrain est situé entre 2 sablières et que ces terres sont peu propices à l'agriculture et qu'il n'y a aucune agriculture pratiquée dans ce secteur depuis plus de 40 ans ;

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'envoi d'une lettre à la CPTAQ, en appui à la demande de ce particulier pour une utilisation autre qu'agricole à cet endroit.

10-02-15 LETTRE D'APPUI AU COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham est consciente de la richesse que lui apporte et lui confère son patrimoine arboricole ;

Attendu que la municipalité souhaite rehausser la valeur, assurer l'enrichissement et la préservation de son patrimoine arboricole ;

Attendu que la municipalité reconnaît que pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de porter une attention spécifique particulière à ces questions ;

Attendu que la municipalité reconnaît et se réjouit de l'intérêt spécifique du **Comité d'embellissement et d'aménagement du territoire : Héritage** pour l'enrichissement par l'aménagement, la préservation et le développement du patrimoine arboricole de la municipalité ;

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Comité sera tenu informé et statuera sur toute situation problématique le cas échéant, et il sera autorisé à prendre les moyens requis concernant les interventions appropriées prévues touchant le patrimoine arboricole existant sur le territoire de la municipalité.

11-02-15 CONFIRMATION D'ENGAGEMENT

Il est proposé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que, suite à la demande de Mme Audrey-Maude Chiasson du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dans le cadre de notre demande d'aide financière au Fonds pour

le développement du sport et de l'activité physique, la municipalité de Notre-Dame-de-Ham confirme l'embauche de Mme Christelle Leclerc à partir du 1^{er} septembre 2013, afin qu'elle travaille sur le projet «Une communauté solidaire !»

12-02-15 LIAISON À UNE CENTRALE D'ALARME

Suite à une recommandation de M. Alain René, technicien en informatique pour la municipalité, il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'engagement de ASC Sécurité Inc. de Québec, pour la liaison à la centrale pour le système d'alarme du centre communautaire et de l'usine d'eau potable, au coût de 14,95 \$ par mois pour chaque emplacement.

Pro du CB : vérifier notre contrat d'il y a quelques années concernant la déprogrammation des équipements (radios pour les pompiers volontaires). Demander d'autres renseignements à cet effet.

Transfert de fonds : avis au poste schéma d'urbaniste.

Le maire par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

France Mc Sween, maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (20h55).

Accepter sur proposition de M. Guy Hudon
Seconder par Mme Johanne Allard

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice générale et sec. très.

